IMT Mines Albi
École Mines-Télécom

Règlement de la Consultation

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION D'UNE CHAUFFERIE GAZ ET L'IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

- 2025ALB001M -

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Mardi 11 mars 2025 à 12 heures

REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR
https://www.marches-publics.gouv.fr

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation 3
2. Décomposition du marché 3
3. Durée du marché et Délai d'exécution 3
4. Procédure de passation 3
5. Variantes 3
6. Dossier de consultation 4
7. Envoi des propositions 4
8. Délai de validité 5
9. Groupements d'opérateurs économiques 6
10. Sous-traitance 6
11. Contenu du dossier d'offre 7
12. Attribution du marché 8
13. Critères d'attribution et choix de l'offre 8
14. Visite de site 9
15. Renseignements complémentaires 9
16. Litiges et différends 9
17. ATTESTATION DE VISITE 10

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODIFICATION D'UNE CHAUFFERIE GAZ ET L'IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Lieu du marché : IMT MINES ALBI, CAMPUS JARLARD, 81013 ALBI CT CEDEX 09

2. DÉCOMPOSITION DU MARCHÉ

Le présent marché est composé de 2 tranches :

- Tranche ferme : Mission de maitrise d'œuvre pour la modification de la chaufferie du Restaurant de l'IMT Mines Albi ;
- Tranche optionnelle : Mission de maitrise d'œuvre pour l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques.

3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Par dérogation à l'article 15.1.1 du CCAG maîtrise d'œuvre, le délai d'exécution de la tranche ferme commence à courir à la date de notification du marché. Le délai de la tranche optionnelle commence à courir à la notification de l'ordre de service d'affermissement de la tranche.

A titre purement indicatif, la durée du marché, toutes tranches confondues, est estimée à 18 mois.

Sauf en cas de résiliation, le présent marché prendra fin définitivement à l'achèvement (technique, administratif et financier) de toutes les missions de la maitrise d'œuvre, sans qu'il soit besoin de signer un avenant de prolongation.

4. PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché est encadré par le Livre IV relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre de la deuxième partie du code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.
La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Nomenclature CPV pertinente :
71000000-8 : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection (Code CPV principal)

5. VARIANTES

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

Prestations supplémentaires éventuelles :

La prestation supplémentaire éventuelle de la tranche optionnelle doit faire l'objet d'une réponse obligatoire. En cas de non réponse par le candidat, son offre sera rejetée pour irrégularité.

6. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr/

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

7. ENVOI DES PROPOSITIONS

Les plis, rédigés en langue française, doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

En application de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, tous les échanges relatifs au présent marché se feront par voie électronique ; pour ce faire, les candidats devront renseigner une adresse électronique durable pendant toute la durée du marché, permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Transmission par voie électronique
Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr
Des prérequis techniques doivent être installés sur le(s) poste(s) du candidat. Ces prérequis sont accessibles sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr. Si besoin, les candidats disposent d'une aide technique disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 au 01 76 64 74 07.

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :
- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemple d'extension : .zip),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .odt, .xls, .pwt, .pub),

- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Le candidat devra respecter le « nommage » des documents tels que définis par le pouvoir adjudicateur (AE pour acte d'engagement, CCAP, etc.).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur peut écarter et mettre en quarantaine un document électronique envoyé par un candidat dans lequel il détecterait un virus informatique. Le document en question sera réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en sera informé.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « copie de sauvegarde » et devra être transmise dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante :

IMT MINES ALBI CARMAUX
SERVICE DEPENSES / MARCHES
CAMPUS JARLARD
81013 ALBI CT CEDEX 09

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

8. DÉLAI DE VALIDITÉ

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

9. GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Conformément à l'article R.2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. Le marché pourra être attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. En cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire sera exigée.

La composition du groupement devra être détaillée. Le mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R.2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe selon les dispositions de l'article R.2142-26 du code de la commande publique, notamment en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

10. SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.
En cours d'exécution, le ou les titulaire(s) pourra(ont) sous-traiter une partie des prestations objet du marché, à la condition d'avoir déclaré préalablement chaque sous-traitant et d'avoir obtenu leur acceptation par le maître de l'ouvrage.

Pour l'agrément de chaque sous-traitant présenté, le soumissionnaire joindra :
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé ;
- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;

- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- les attestations de régularité fiscales et sociales du sous-traitant ;
- l'(les) attestation(s) d'assurance(s) en cours de validité ;
- un relevé d'identité bancaire.

11. CONTENU DU DOSSIER D'OFFRE

Le candidat devra produire les documents listés ci-dessous.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

En application de l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants :

N°	Description
1	La lettre de candidature précisant les conditions de la candidature et, le cas échéant, de l'habilitation du mandataire (DC1)
2	La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
3	Attestation(s) d'assurance(s) en cours de validité
4	Attestations de régularité fiscales et sociales *Si le candidat fournit des déclarations sur l'honneur, il devra adresser à IMT Mines Albi, dans les délais qui lui sont imposés, les certificats et attestations délivrés par les organismes compétents. L'attribution du marché est subordonnée à la fourniture de ces attestations.*
5	N° d'identification INSEE ou Kbis *Le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (ou à défaut, extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés, carte professionnelle, etc.), accompagné des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.*
6	L'acte d'engagement *Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société ou le groupement. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.*
7	Le relevé d'identité bancaire
8	L'offre technique et financière *(décomposition du prix, mémoire technique, planning prévisionnel, etc.)*
9	L'attestation de visite en annexe correctement complétée et signée
10	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui faire parvenir les documents qui seraient manquants ou incomplets dans le dossier déposé initialement.

13. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	55
1.1	Savoir-faire technique	20
	** Références sur des projets similaires de moins de 5 ans, attestations de bonne exécution de maîtres d'ouvrages de moins de 3 ans, etc…* *10* ** Exemples de solutions innovantes déjà mises en place* *10*	
1.2	Note méthodologique	15
	Analyse de l'opération et de ses enjeux, mesures prévues pour s'assurer des performances énergétiques et du bon fonctionnement technique de l'installation au stade exploitation, du soutien au développement durable, etc.	
1.3	Moyens humains et techniques mis à disposition du projet	10
	Moyens humains : CV, qualifications, etc. *Moyens techniques : informatique, équipements et logistique*	
1.4	Planning prévisionnel	10
	Durée de chaque phase : temps d'étude, PC, DCE, marché de travaux, programme d'exécution des ouvrages, durée du chantier, points de vigilance pour le bon déroulement du chantier, etc…	
2	Prix	45
	Le critère du prix sera apprécié selon la formule suivante : N(p) = 45[P(m) / P(c)].* *N(p) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat ;* *P(m) est le prix de l'offre la moins-disante ;* *P(c) est le prix de l'offre du candidat.*	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas

précisés aux articles R.2152-4 ou R.2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

14. VISITE DE SITE

Le soumissionnaire a tenu d'effectuer une visite des lieux. La visite des lieux est obligatoire, sous peine de rejet de l'offre.

Les entreprises devront s'inscrire au préalable via PLACE ou par mail à l'adresse suivante : sgdser@mines-albi.fr.

Les demandes devront impérativement comporter la référence de la consultation 2025ALB001M ainsi que son objet "Maitrise d'œuvre pour projets de rénovation énergétique – IMT Mines Albi".

Une attestation de visite sera remise à l'issue de cette visite et devra être jointe à l'offre.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr/.

16. LITIGES ET DIFFÉRENDS

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 35 du CCAG des marchés publics de Maitrise d'œuvre.

En cas de litige, les coordonnées de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 05 62 73 57 57
Fax : 05 62 73 57 40
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

17. ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 2025ALB001M

Objet : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné : .....

représentant IMT MINES ALBI

atteste que : .....

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le ....., afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire, Pour IMT MINES ALBI,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.